

Procès-Verbal – Conseil municipal du Mercredi 5 avril 2023 – 19 h

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures (**5 avril 2023** à 19 h), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.

La convocation a été affichée en Mairie le 30 mars 2023.

Étaient présents : BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, NOEL Bernard, DEROUT Nathalie, BERROU David, DUFOUR Gwénaëlle, RIOU Yvon, DELAPORTE David, GAUTHERON Jean-Louis, LAMBOLEY Annick, CARRE Caroline, BROECKHOVE Catherine, L'HARIDON Lionel, TOULANCOAT Anthony, LE JARD Elodie, POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, JONCOUR Claude, BOUVIER Anna, LOLLIER Hélène, PERON Christian, GUEGUEN Isabelle.

Étaient absents excusés : GARNIER Fabienne, FERELLEC Christophe, PAUGAM-LE FOLLEZOU Marie, LE SANN Renan.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Procurations : GARNIER Fabienne à DEROUT Nathalie,
FERELLEC Christophe à BRABAN Tugdual,
PAUGAM-LE FOLLEZOU Marie à BROECKHOVE Catherine,
LE SANN Renan à BERROU David.

Secrétaire de séance : DELAPORTE David.

Étaient également présentes : BROUSTAL Isabelle (Directrice Générale des Services),
MARGUILLARD Séverine (Gestionnaire Comptabilité).

A l'ordre du jour :

Administration Générale – Finances – Personnel

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2022,
- Clôture budget immeuble Ehpad,
- Taux d'imposition 2023,
- Affectation des résultats 2022,
- Autorisations de programmes 2023,
- Budget primitifs 2023 (vous en aurez la version papier sur table le jour de la séance – BP+CA),
- Territoires Numériques Educatifs : convention avec le Département,
- Echange de voirie à Kermerrien : suite enquête publique,
- Motion en faveur du maintien de la maternité de Carhaix,

Culture – Patrimoine

- Convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Finistère,
- Sécurisation de la maison du Bedeau : DSIL 2023,
- Musée Sérusier : - Avenants au marché de Maîtrise d'œuvre,
- Demande de subvention Pacte Finistère 2030,
- Convention de mandat pour ravalement de pignon en partie privée,

Questions diverses.

Le Maire procède à l'appel des Conseillers et fait lecture de l'ordre du jour. Il demande s'il y a des questions sur le PV du 15 février 2023.

Hélène LOLLIER : à la fin du compte-rendu quand le Maire apporte des réponses sur les services publics, elle n'avait pas entendu la réponse du Maire et a été surprise sur 2 points : elle n'a jamais parlé de la mise en place d'une manifestation devant la perception, elle demandait un mot de soutien du Maire soit en fin de Conseil soit dans l'édito de la gazette pour remercier les percepteurs et le personnel et regretter la politique de l'Etat en matière de service public et dans un 2ème temps, elle trouve la réponse du Maire très puérile mais cela montre que le Maire refuse le débat sur le fond : il y a un décalage entre ce qu'elle a entendu et vu.

Le Maire : il ne refuse pas le débat sur le fond, il est très attentif à ce qui se passe sur les services publics : il y a une réelle nécessité de les garder sur le territoire ; il entendait le fait de se manifester et non pas de se mobiliser devant la perception ; il pense qu'on aurait dû se mobiliser bien en amont de la fermeture fin 2022 et non pas en février 2023 ; on devra être vigilant sur ce qu'il pourra se passer dans les années à venir à l'échelle des territoires.

Le PV est voté à l'unanimité.

Comptes de gestion 2022

Rapporteur : le Maire

Le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Il en résulte que le compte de gestion est en général approuvé par l'assemblée délibérante avant l'adoption du compte administratif correspondant.

Le Conseil municipal,

à l'unanimité,

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022, en conformité avec les comptes administratifs, pour les budgets suivants :

- Complexe de Vacances
- Immeuble Ehpad
- Lotissement de Ker Arthur
- Lotissement de Kroaz Verr
- Eau
- Assainissement
- Commune

et **précise** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Comptes administratifs 2022 - Michèle LALLOUET

Voir délibération (tableaux)

Michèle LALLOUET fait lecture du Compte Administratif 2022 du budget général par chapitre, en fonctionnement et investissement.

Anna BOUVIER : on constate une augmentation de la masse salariale depuis 2021 de plus de 20 % et souhaite en connaître le détail.

Michèle LALLOUET : il y a une augmentation de 9.70 % entre 2021 et 2022 : 1 746 000 € auquel on retire 72 000 € de recettes diverses : on est à 1 674 000 € en 2022. L'essentiel de l'augmentation est dû à des avancements d'agents pour 10 000 €, compensation de CIA pour les agents ayant assumé l'absence du Responsable des Services Techniques pour 3 500 €, augmentation de l'IFSE (régime indemnitaire de tous les agents) pour 20 000 €, l'augmentation du point d'indice pour 25 000 €, ½ poste à l'école maternelle pour 10 000 €, des remplacements d'agent pour 82 500 € et les agents recenseurs pour 12 000 €.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Complexe vacances

Michèle LALLOUET fait lecture du Compte Administratif 2022.

Jean-Claude MALTRET : il a été évoqué l'année dernière la création de gîtes PMR, est-ce toujours d'actualité ?

Le Maire : oui cela a été évoqué mais ce n'est pas prévu tout de suite. Ça serait une nécessité. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Assainissement

Michèle LALLOUET fait lecture du Compte Administratif 2022 en fonctionnement et en investissement.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Eau potable

Michèle LALLOUET fait lecture du Compte Administratif 2022 en fonctionnement et en investissement.

Christian NICOLAS : demande où on en est sur le chantier de la RN 164 au niveau de Magorwenn suite au déplacement de la canalisation d'eau.

Bernard NOEL : les travaux ont pris du retard à cause d'un fourreau écrasé.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Immeuble Ehpad

Michèle LALLOUET fait lecture du Compte Administratif 2022 en fonctionnement et en investissement.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Lotissement Kroaz Verr

Michèle LALLOUET fait lecture du Compte Administratif 2022 en fonctionnement et en investissement.

Le budget est voté à l'unanimité.

Lotissement Ker Arthur

Michèle LALLOUET fait lecture du Compte Administratif 2022 en fonctionnement et en investissement.

Christian PERON demande la suite des 2 lots OPAC.

Michèle LALLOUET : les recettes seront inscrites au niveau du budget dans le BP commune.

Christian NICOLAS va voter contre à cause de la vente de la maison qui méritait plus de 35 000 €, avait été estimée par les Domaines largement au-dessus : on constate un déficit conséquent sur ce lotissement.

Le CA est voté avec 20 voix pour et 5 voix contre (JONCOUR Claude, POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, BOUVIER Anna).

Clôture budget immeuble Ehpad

Rapporteur : le Maire

En 2016 avait été créé le budget Immeuble Ehpad pour enregistrer le loyer de l'Ehpad Yvonne Brenniel à la Commune et le versement d'une subvention d'équipement destinée à l'Ehpad sur le budget du CCAS. Cette subvention permettait de financer des investissements sur l'Ehpad Yvonne Brenniel, ainsi que les travaux du nouvel Ehpad.

La Résidence le Verger d'Yvonne étant en fonctionnement depuis le mois de janvier, ce budget ne présente plus d'intérêt.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de clôturer le budget Immeuble Ehpad et de procéder à la reprise des résultats – excédent de 100 000 € en section de fonctionnement et déficit de 95 000 € en section d'investissement - et des amortissements sur le budget principal de la Commune,

Autorise le Maire à réaliser les opérations budgétaires nécessaires à la clôture de ce budget.

Jean-Claude MALTRET : cela veut dire que les recettes de 95 000 € sur le loyer de Ehpad vont aller sur le BP commune, ce budget ne devrait pas servir à financer des travaux de réhabilitation de l'ancien Ehpad ? on manque de logements.

Michèle LALLOUET : c'est l'Ehpad qui payait un loyer à la Commune et c'est la Commune qui va entretenir ce bâtiment.

Jean-Claude MALTRET : on clôture le budget mais le programme de réhabilitation est-il urgent, a-t-on envisagé des travaux ?

Le Maire : l'étude est en cours, on a demandé des précisions sur les réseaux, rencontre aujourd'hui sur certaines thématiques avec certains acteurs locaux pour l'aboutissement d'un projet, on ne connaît pas l'échéance, c'est couteux sur l'aspect énergétique, on espère pouvoir avoir un projet rapidement sur ce bâtiment.

Jean-Claude MALTRET : faire du logement T1-T2 serait une solution à cause du manque de logement sur la Commune.

Le Maire : on avance avec un promoteur privé pour des logements (36 maisons individuelles), il y a une nécessité de logement sur le territoire, thématique du logement inclusif, accueil de jeunes.

Christian PERON : il y avait eu une étude avec FIA et CAUE, cela a débouché sur quelque chose ?

Le Maire : les études sont en cours, le cahier des charges a été fait par un bureau d'études, on avance en parallèle avec les acteurs, il y aussi la problématique du portage financier de ce bâtiment.

Isabelle GUEGUEN : quelles sont les pistes privilégiées aujourd'hui ?

Le Maire : l'étude est en cours autour du logement, le bâtiment est très conséquent, rien n'est abouti à ce jour.

Taux d'imposition 2023

Rapporteur : le Maire

En application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

La Commission des Finances réunie le 29 mars propose de maintenir les taux d'imposition 2023 comme suit :

Taux de taxe d'habitation 13,95 %

Taxe foncière sur le bâti 21,45 %

A fusionner avec le taux départemental de 15,97 %, soit 37,42 %

Taxe foncière sur le non bâti 51,42 %.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 8 abstentions (POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, JONCOUR Claude, BOUVIER Anna, LOLLIER Hélène, PERON Christian, GUEGUEN Isabelle),

Fixe le taux de taxe d'habitation pour l'exercice 2023 à 13,95 %,

Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2023 à 37,42 %,

Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2023 à 51,42 %.

Christian NICOLAS demande combien représente l'augmentation de la base.

Michèle LALLOUET : 110 000 €.

Isabelle GUEGUEN : ils vont s'abstenir car face au contexte actuel, la majorité aurait dû envisager une hausse légère qui a été faite par des communes voisines. Cela se justifie par le contexte d'inflation qui touche la Commune et par le souhait de maintenir une qualité de services pour les habitants ; il est préférable d'envisager des hausses légères plus régulières plutôt qu'une augmentation plus conséquente d'ici 3 ans.

Le Maire : on traverse un contexte difficile mais aussi pour la population. Il a été décidé de maintenir les taux sur 2023.

Christian NICOLAS fait une remarque récurrente de sa part sur les aspects prévisionnels de 2023 : il leur est impossible de se positionner car ils n'ont pas accès à la prospective.

Michele LALLOUET : il est tenu en Mairie à la disposition des conseillers la partie rétrospective faite par Ressources Consultant Finances ; pour la prospective il y a plusieurs possibilités non arrêtées encore qui sont gardées pour réflexion.

Christian NICOLAS : il trouve mesquin de ne pas partager la prospective financière avec les minorités, sa demande date depuis novembre et l'a réitérée 2-3 fois depuis.

Hélène LOLLIER : c'est une question transparente. À la CCHC, l'étude financière est présentée à tous les élus pour avoir une perspective jusqu'à la fin du mandat. Elle estime que c'est une erreur de ne pas les partager : on s'abstient et on ne votera pas le budget.

Le Maire : les éléments sont à disposition : sur la prospective, plusieurs hypothèses ont été faites : la majorité souhaite avancer sur certaines d'entre elles.

Isabelle GUEGUEN : c'est dommage de ne pas être informé des différents scénarios pour aider la majorité à faire le bon choix, définir les priorités au sein de la majorité.

Christian NICOLAS : il n'est pas question que les minorités fassent ses choix, il trouve que cela n'est pas correct de ne pas partager les scénarios de prospective.

Isabelle GUEGUEN : La commune finance ce cabinet à hauteur de 6 000 €/an ; nous estimons que le conseil dans sa totalité doit être informé.

Affectation des résultats 2022

Rapporteur : Michèle LALLOUET

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2022 et de la proposition d'affectation des résultats,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 aux budgets primitifs 2023 comme suit :

➤ **Complexe de vacances**

L'excédent d'exploitation de 12 112,89 € est affecté en totalité aux recettes de la section d'investissement – compte 1068 – à l'unanimité.

➤ **Eau potable**

L'excédent d'exploitation de 330 505,23 € est affecté en totalité aux recettes de la section d'investissement – compte 1068 - à l'unanimité.

➤ **Assainissement collectif**

L'excédent d'exploitation de 40 388,65 € est affecté en totalité aux recettes de la section d'investissement - compte 1068 - à l'unanimité.

➤ **Commune**

L'excédent d'exploitation de 1 030 025,35 € est reporté pour 100 000 € aux recettes de la section de fonctionnement – compte 002 – et affecté pour 930 025,35 € aux recettes de la section d'investissement - compte 1068 - à l'unanimité.

Autorisations de programmes et crédits de paiement 2023 – tableaux en annexe

Rapporteur : Michèle LALLOUET

Le règlement budgétaire et financier adopté le 23 février 2022 prévoit que le Conseil municipal vote des autorisations de programme pluriannuelles et des crédits de paiement pour l'exercice.

En effet, pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annuité budgétaire. Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle se compose :

- de l'autorisation de paiement (AP) qui couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme.
- des crédits de paiement (CP) qui déterminent le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des autorisations de programmes proposées, annexées à la présente délibération, **décide** :

D'approuver l'AP/CP 2023-01 – Aménagement de la rue Jean-Marie Birrien, dont le coût d'opération prévisionnel total est estimé à 803 716,95 € HT et pour l'année 2023 à 644 018,79 € HT,

D'approuver l'AP/CP 2023-02 – Création du Musée Sérusier, dont le coût d'opération prévisionnel total est estimé à 3 509 157,94 € HT et pour l'année 2023 à 994 024,86 € HT,

D'approuver l'AP/CP 2023-03 – Programme de Voirie 2022-2024, dont le coût d'opération prévisionnel total est estimé à 827 381,25 € HT et pour l'année 2023 à 334 663,36 €,

D'approuver l'AP/CP 2023-04 – Requalification de bâtiments communaux, dont le coût d'opération prévisionnel total est estimé à 174 708,33 € HT et pour l'année 2023 à 30 883,33 € HT,

D'approuver l'AP/CP 2023-05 – Programme de rénovation de l'habitat, dont le coût d'opération prévisionnel total est estimé à 58 540 € HT et pour l'année 2023 à 32 873,33 € HT,

D'approuver l'AP/CP 2023-06 – Requalification des espaces publics, dont le coût d'opération prévisionnel total est estimé à 120 000 € HT et pour l'année 2022 à 16 666,67 € HT,

De charger le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Claude MALTRET fait une remarque sur le programme de voirie : il n'a été fait que 75 % du programme voirie en 2022. Pourquoi le programme défini au départ n'a pas été fait ? Il y avait urgence, les routes étaient en mauvais état.

Yvon RIOU : les travaux continuent sur 2023.

Le Maire : cela est programmé : les factures seront payées sur 2023 pour des travaux réalisés.

Christian NICOLAS : par rapport au DOB, il était prévu 300 000 € en dépenses pour PVD et ne le retrouve pas sur 2023. Il y a eu des réajustements relativement importants depuis.

Le Maire : cela concerne 3 AP (4,5 et 6).

Les AP/CP sont votées par 24 voix pour et 3 abstentions (LOLLIER Hélène, PERON Christian, GUEGUEN Isabelle).

Isabelle GUEGUEN : nous nous abstenons pour les mêmes raisons que précédemment (absence de présentation des scénarios complets).

Budgets 2023 – Michèle LALLOUET

Michèle LALLOUET fait lecture du budget général par chapitre.

Anna BOUVIER : on constate une nouvelle augmentation de 8 % sur les charges de personnel entre 2022-2023, en demande le détail.

Michele LALLOUET : il s'agit de départs en retraite d'agents, l'augmentation du point d'indice, les avancements des agents, les postes de chef de projet qui n'ont pas été complètement occupés l'année précédente, le temps complet à la bibliothèque, des remplacements divers, des titularisations d'agents, un agent recruté en plus au Services Techniques ainsi qu'un cdd et le remplacement du Responsable des Services Techniques parce que le poste n'a été occupé l'année dernière que 6 mois soit 148 000 € en plus.

Christian PERON : lors du conseil précédent, il avait parlé de la Dommage Ouvrage pour la maison médicale : il y a une ligne de 5 000 € qui n'a pas été attribuée du tout l'année dernière. Aujourd'hui, il y a 35 000 €.

Michele LALLOUET : elle n'a pas été payée. Il y a le musée en plus.

Christian PERON : pourquoi la Dommage Ouvrage n'est pas englobée dans le budget musée ?

Michele LALLOUET c'est une provision pour 2023 car on va consulter.

Jean-Claude MALTRET : aujourd'hui, il n'y a pas de Dommage Ouvrage sur les travaux du musée ?

Michèle LALLOUET : Elle n'est pas souscrite pour le moment.

Jean-Claude MALTRET : ça veut dire que le mal a été fait et l'assurance n'a pas été souscrite : la fissure va poser un souci.

Le Maire : la Dommage Ouvrage est sur le bâtiment fini, elle n'est souscrite qu'au moment de l'attribution des marchés.

Christian NICOLAS : sur la masse salariale, cela est très occulte, il demande un tableau synthétique pour y voir plus clair, il y a des remboursements et des aides mais cela ne donne pas d'éléments précis, ce serait sympa de le prévoir à une prochaine commission.

Hélène LOLLIER : elle avait compris à la commission qu'on aurait un document écrit au Conseil.

Michele LALLOUET : a donné le détail des modifications. Elle ne donnera pas de document sur le personnel seulement sur l'évolution.

Christian NICOLAS : le demande service par service.

Isabelle GUEGUEN : sur ligne 62268 (honoraires-conseil) : elle veut savoir si les 10 000 € prévus comprennent les frais d'avocat que la Commune va devoir payer dans le cadre des requêtes au Tribunal Administratif de Rennes faite par un ancien agent de la Commune.

Michele LALLOUET : oui

Isabelle GUEGUEN : s'étonne que le Maire n'ait pas fait part de cette procédure au Conseil. Le 5 juin 2020, le Conseil a attribué des délégations au Maire dont celle d'ester en justice. Le Maire doit faire régulièrement un compte-rendu de cette délégation. La jurisprudence administrative le confirme.

Le Maire : ne peut pas évoquer ce dossier qui est en cours.

Isabelle GUEGUEN : quelle a été la position de la commune : y-a-t-il eu des requêtes proposant une procédure amiable ?

Le Maire : ce dossier ne sera pas évoqué en conseil ce soir.

Isabelle GUEGUEN : as-tu prévu de le faire sur un prochain Conseil municipal parce que cela fait partie des obligations du Maire.

Le Maire : ça sera réinterrogé mais aujourd'hui, il n'y a rien de planifié sur ces requêtes.

Christian PERON : sur la ligne 64118, 250 000 € (diverses indemnités : rifseep, astreintes) : il trouve cela énorme.

Michele LALLOUET : c'est le rifseep surtout qui est important, ce ne sont pas les astreintes.

Christian PERON : sur la ligne chantier insertion : il cherche les dotations mais ne les trouve pas, on parle toujours du chantier en dépenses mais jamais en recettes.

Michele LALLOUET : 126 389,98 € en recettes sur 2022.

Hélène LOLLIER : dans le tableau fait pour le personnel, il est intéressant d'avoir ces 2 colonnes pour les recettes et les dépenses pour le chantier.

Anna BOUVIER : l'enveloppe de subventions aux associations est diminuée en 2023 par rapport à 2022 de 5000 € ; demande pourquoi ? avec l'inflation, on devrait être en augmentation.

Le Maire : cela correspond aux prévisions de la subvention de fonctionnement de l'école St Michel qui baissera par rapport à celle de 2022, dépend des dépenses réalisées par l'école publique et du coût par élèves.

Le budget est voté à 19 voix pour et 8 abstentions (POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, JONCOUR Claude, BOUVIER Anna, LOLLIER Hélène, PERON Christian, GUEGUEN Isabelle).

Complexe vacances

Christian NICOLAS : départ de Pascal Salaun en principe au 1^{er} septembre. Budgété à 6 000 € de plus qu'en 2022. Qu'en est-il avec la réforme des retraites ? La personne est-elle déjà recrutée, attendez-vous des décisions ?

Le Maire : en effet, il a été procédé à quelques entretiens, les éléments à disposition prévoyaient un départ au 1^{er} septembre, aujourd'hui les éléments dont on a connaissance semblent confirmer le départ à cette date. Pour l'instant nous n'avons plus de réponse de la CNRACL.

Christian NICOLAS demande s'il était prévu un tuilage ?

Le Maire : oui il était prévu sur un mois.

Jean-Claude MALTRET : pour avoir une vision estivale de la fonction, la personne doit être là sur l'été.

Le Maire : aujourd'hui on est dans les clous, il était prévu un tuilage en juin, à voir avec les éléments qu'on parviendra à obtenir avec la CNRACL.

Hélène LOLLIER : quel est le profil du poste ?

Le Maire : l'accueil des vacanciers, la gestion de planning, intervention aux gîtes sur des petites réparations, la fiche de poste est en ligne.

Le budget est voté à l'unanimité

Assainissement

Le budget est voté à l'unanimité

Eau potable

Le budget est voté à l'unanimité

Lotissement de Ker Arthur

Les dépenses et les recettes sont de 187 968,06 €.

Hélène LOLLIER : demande à quoi correspond la recette exceptionnelle de 20 000 €.

Michèle LALLOUET : il s'agit de la vente des deux terrains OPAC.

Christian NICOLAS : dans la logique des votes précédents, nous allons voter contre.

Le budget est voté à 22 voix pour et 5 contre (POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, JONCOUR Claude, BOUVIER Anna).

Lotissement de Kroaz Verr

Les dépenses et les recettes sont de 83 903,37 €

Le budget est voté à l'unanimité.

Michèle LALLOUET remercie les services qui ont travaillé sur les budgets et les CA et en particulier Isabelle Broustal et Séverine Marguillard.

Christian NICOLAS revient sur les investissements 2023 par opération. Il demande si sur la revitalisation du bourg et la requalification des espaces publics il est bien prévu un budget de 10 000 €.

Le Maire : non il n'y a pas de travaux prévus dans le centre-ville seulement des études, pour avoir des subventions : c'est une phase obligatoire.

Christian NICOLAS : des études sont nécessaires pour avoir des subventions mais nous devrions avancer.

Le Maire : oui : l'ancien cinéma fait partie intégrante de ce volet de revitalisation.

Hélène LOLLIER : il n'est pas prévu en 2023.

Le Maire : non, il y a un portage par l'EPFB (la déconstruction devrait avoir lieu cette année avec le portage immobilier derrière et la reprise par un porteur de projets) il n'y aura pas de dépenses communales cette année.

Christian PERON : ce qui est dommageable dans le projet de revitalisation, c'est qu'aucune fiche ne peut aboutir dans les 2 années à venir.

Le Maire : toutes les fiches nécessitent un retravail par derrière ; le travail est en cours (l'OPAH-RU, l'étude sur la colorisation des façades, le plan de circulation : il doit y avoir une réunion publique prochainement sur la validation du schéma de circulation et qui permettra ensuite de travailler sur la signalétique).

Hélène LOLLIER ; il n'y a que 10 000 € pour 2023 pour des études. S'il y avait eu de la transparence, si tous les conseillers avaient eu la prospective financière, on aurait eu une analyse financière de 2023 jusqu'à la fin du mandat et cela aurait répondu à bon nombre de questions, on aurait eu une idée claire de cette analyse financière et de la manière dont cela

allait être mené jusqu'à la fin du mandat : aucune collectivité ni la CCHC ne procèdent comme ça.

Le Maire : nous n'avons pas pu le faire cette année, le nombre d'investissement n'est pas anodin, il y a des problèmes de priorisations qui ne sont pas partagées, les services ne peuvent pas non plus absorber plus de travail qu'ils ne font déjà.

Territoires Numériques Educatifs – TNE – Règlement financier – en annexe

Rapporteur : David BERROU

Le Conseil municipal,

Considérant le souhait du Département du Finistère de soutenir les projets numériques portés par les municipalités pour les écoles primaires publiques en se portant candidat au dispositif des « Territoires Numériques Educatifs » intégré à France 2030, afin de permettre la mise en œuvre de la continuité pédagogique et la réduction de la fracture numérique,

Après avoir pris connaissance du projet de règlement financier, et de la proposition de matériels et de ressources numériques, évaluée à 4 423 euros TTC,

Considérant que l'équipement numérique serait de ce fait subventionné à 70 % maximum pour le volet matériel, et 50 % pour les autres volets,

Approuve, à l'unanimité, le devis proposé pour équiper numériquement l'école Paul Sérusier,

Autorise le Maire à signer le règlement financier et le Département du Finistère à percevoir et reverser la subvention au nom de la Commune.

Echange de voirie à Kermerrien : suite de l'enquête publique

Rapporteur : Yvon RIOU

Par délibération en date du 6 avril 2022, le Conseil municipal avait décidé l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une portion d'une emprise communale en vue de sa cession, et d'un classement d'un chemin privé en vue d'un échange de voirie au lieu-dit Kermerrien.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 7 février 2023 au mercredi 22 février 2023.

Aucune observation n'a été formulée et la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable sans réserve le 6 mars 2023.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport joint à la convocation,

Considérant que la procédure a été strictement respectée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de déclasser une portion de l'emprise communale sur environ 43 ml, et **d'intégrer** le chemin créé d'environ 65 ml dans le domaine communal,

Précise que les frais de bornage et d'acte seront partagés entre les demandeurs et la Commune,

Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la clôture de cette affaire.

Motion en faveur du maintien de la maternité de Carhaix – en annexe

Rapporteur : le Maire

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition du Comité syndical du Pays COB de s'opposer au projet de fermeture de la maternité de Carhaix, qui fait partie intégrante du CHRU Brest Carhaix dont la fusion avait été soutenue en 2008 par le Pays COB,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'apporter son soutien au Pays COB pour maintenir son unique maternité Brest-Carhaix, site de Carhaix.

Convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Finistère – en annexe

Rapporteur : le Maire

La Bibliothèque du Finistère est un service du Conseil départemental qui a pour mission principale d'assurer l'accès à l'information et à la culture pour chaque finistérien, de promouvoir la lecture publique en Finistère. Ainsi, elle accompagne et soutient les communes et EPCI dans le développement de leurs bibliothèques via plusieurs axes : le prêt de collections avec un renouvellement 3 à 4 fois par an, le prêt de modules d'action culturelle (exposition, kamishibai, valises thématiques, ...), la formation avec un catalogue annuel sur différentes thématiques approchant les missions des bibliothécaires et bénévoles, le conseil en accompagnant les communes et EPCI (constructions, création de poste, aménagement, subventions, ...).

La Bibliothèque du Finistère a souhaité relancer des conventions pour remplacer les plus anciennes, et ainsi cadrer le partenariat avec les communes en proposant des objectifs à atteindre et à travailler ensemble.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention concernant la bibliothèque de Châteauneuf-du-Faou,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil départemental du Finistère et faciliter la mise en œuvre des critères proposés.

Isabelle GUEGUEN : approuve totalement la signature de la convention mais la bibliothèque en l'état ne peut pas atteindre les objectifs demandés faute de place et de local adapté. Elle ose espérer que dans les réflexions et études que l'idée d'un nouveau lieu est toujours dans les tuyaux, c'est un lieu important pour la vie sociale et culturelle de la Commune.

Le Maire : oui, c'est important, la convention s'étale sur 6 ans, avec un bilan à mi période ; le recrutement du remplaçant de la responsable bibliothèque est effectif depuis hier.

Projet de sécurisation de la Maison du Bedeau : demande de DSIL 2023

Rapporteur : le Maire

Par circulaire en date du 16 février 2023, le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a précisé les modalités de mise en œuvre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour l'année 2023.

Le Conseil municipal,

Considérant l'opportunité de formuler une demande d'aide financière au titre de la DSIL 2023 pour des travaux de sécurisation d'un équipement public,

Considérant que le projet de sécurisation de la Maison du Bedeau, qui comprend des travaux de consolidation en intérieur et la pose d'une rambarde de sécurité à l'arrière du bâtiment, s'inscrit dans cette thématique,

Considérant la fragilité constatée de ce patrimoine et de ce fait l'urgence des travaux de consolidation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le projet de travaux de sécurisation de la Maison du Bedeau estimé à 70 000 € hors taxes,

Adopte le plan de financement proposé, à savoir :

Dépense HT	:	70 000 €
DSIL 2023	:	56 000 €
Commune	:	14 000 €,

Sollicite la DSIL auprès de l'Etat au titre de l'année 2023 au taux de 80 %.

Isabelle GUEGUEN : ce projet peut bénéficier de la DSIL ? Ce n'est pas un équipement public réel.

Le Maire : il est utilisé pour du stockage, il est nécessaire de sécuriser ce bâtiment avec une 1ere phase de travaux sur le renfort du mur au sud coté rosière, on est en attente du retour de la DRAC et de l'ABF.

Isabelle GUEGUEN : cette maison supporte un porche du 15eme siècle, qui est l'élément majeur du patrimoine architectural essentiel de la Commune, il paraît imprudent d'envisager des travaux sans mettre dans la boucle la DRAC et l'ABF.

Anna BOUVIER : on devrait demander le classement.

Musée Sérusier : avenants au marché de maîtrise d'œuvre – en annexe

Rapporteur : le Maire

Le Conseil municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Atelier de l'Ile pour la création du Musée Sérusier et notifié le 1^{er} mars 2021,

Après avoir pris connaissance des rapports de présentation joints à la convocation,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 mars 2023 pour approuver les deux avenants suivants :

Avenant n° 1 : pour arrêter le cout prévisionnel des travaux en fin de phase APD à 1 929 000 € HT (valeur septembre 2021) et pour fixer définitivement le forfait de rémunération du Maître d'œuvre (Mission de base + missions complémentaires) à 329 507 € HT ;

Avenant n° 2 : pour prendre en compte une rémunération complémentaire en raison de l'évolution du projet au fil des études, et arrêter en phase PRO le coût prévisionnel des travaux à 2 161 514 € HT (valeur mai 2022), avec un nouveau forfait de rémunération à 342 560 € HT (mission de base + missions complémentaires),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de conclure les deux avenants proposés,

D'autoriser le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Musée Sérusier : demande de subvention Pacte Finistère 2030 – plan de financement en annexe

Rapporteur : le Maire

Le projet de création du Musée Sérusier a été identifié dans la déclaration de partenariat du Pacte Finistère 2030, Volet 2 2022-2024 du territoire de Haute Cornouaille signé le 7 juillet 2022, avec une subvention proposée de 50 k€, et dans le programme prévisionnel d'investissement 2023-2028 de la collectivité au titre du Volet 3, signé le 20 juillet 2022, avec une subvention de 350 k€.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'accord de principe du Département du Finistère pour soutenir financièrement, à hauteur de 400 000 €, le projet de création du Musée Sérusier dans le cadre du dispositif « Pacte Finistère 2030 – volets 2 et 3 »,

Considérant le plan de financement de cette opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer le dossier complet de demande de subvention auprès du Conseil départemental et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Musée Sérusier : convention de mandat pour travaux de ravalement

Rapporteur : le Maire

Le Conseil municipal,

Considérant le projet de travaux de construction du Musée Sérusier, et notamment la nécessité de prévoir le ravalement du pignon du mur mitoyen, appartenant aux Consorts Martin,

Considérant qu'une rehausse d'environ un mètre est prévue sur le bâtiment et que, de ce fait, il est préférable que la Commune conserve la réalisation et le suivi de ces travaux,

Considérant qu'une convention de mandat doit être signée entre la Commune et les propriétaires de l'immeuble mitoyen pour arrêter les modalités de refacturation de ces travaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne pouvoir au Maire pour négocier le taux de refacturation des travaux, estimés à 5 940 € hors taxes par la SA MARC, mandataire du lot 2 – Démolition-Traitement des bois-Traitement des façades-Terrassement-VRD-Gros Œuvre,

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat entre la Commune et les propriétaires de l'immeuble mitoyen ainsi que les pièces relatives à la refacturation de ces travaux de ravalement.

Isabelle GUEGUEN : quelles sont les modalités précises de la convention ?

Le Maire : les négociations sont en cours avec l'entreprise Marc, les modalités seront définies lors de la rencontre avec les conjoints Martin, le devis est de 5 940 €,

Isabelle GUEGUEN : la reprise de l'enduit est-elle prévue assez tôt dans les travaux ? Le référé préventif et le rapport du bureau de contrôle Dekra avaient signifié le potentiel danger pour les autres corps de métier qui interviendraient sur le chantier du musée.

Le Maire : il n'y a pas de coactivité, cela sera intégré au planning de l'entreprise en charge du gros œuvre. Les éléments ont bien été vérifiés.

Isabelle GUEGUEN : il n'est pas prévu de comité technique musée ?

Le Maire : une réunion publique aura lieu le 17 avril à la salle Ar Sterenn sur la présentation du projet, sur l'emprise et l'impact du chantier notamment sur la circulation.

Pour information, une convention a été signée ce matin avec la Fondation du Patrimoine pour l'ouverture d'une opération de mécénat sur le Musée.

Questions diverses

Le Maire fait le point sur les décisions prises au titre des délégations :

- *Balayage des rues (3 passages) avec Locarmor : 2 856 €*
- *Remplacement de mâts d'éclairage public accidentés rue de Morlaix : 2 739 €*
- *Acquisition de 2 déshumidificateurs pour le gymnase : 2 700 €*
- *Remplacement de mitigeur sur chaudière du gymnase avec Quimper Gaz : 2 499,50 €*
- *Photocopieur pour l'école primaire auprès de la SADA : 5 940 €*
- *Audit énergétique de l'école avec le cabinet Nepsen : 5 525 € (pris en charge via l'Alecob dans le cadre de la convention ACTEE à 70%)*
- *Photocopieur mairie avec la SADA : 3 490 €*
- *Terreau : 10 301 €*
- *Peinture de traçage : 3 633,75 €*
- *Location de groupe électrogène pour le Fest Jazz auprès de Locarmor : 3 091,50 €*
- *Forfait ordinateur auprès d'OMR 13 060,15 €*

Jean-Claude MALTRET a des questions sur la rue d'Ecosse (virage devant l'entreprise FERELLEC) : un plot a été mis, la route va être refaite et réaménagée ?

Yvon RIOU : oui

Jean-Claude MALTRET : au carrefour du Verger, carrefour dangereux : coup de balayeuse à passer. C'est une route en mauvais état. Quand les travaux vont être faits ?

Yvon RIOU : ne peut pas donner la date mais sera fait dès que possible.

Jean-Claude MALTRET : à Penn ar Stang, il y a un arbre fendu avec un risque qu'il tombe : il n'est pas encore abattu. Il est sur le domaine privé : il faut mettre le propriétaire en demeure.

Christian PERON : il y a un problème de solvabilité de la personne concernée.

Christian NICOLAS remercie Isabelle Broustal et souhaite la bienvenue à sa remplaçante.

Il n'était pas présent lors du dernier conseil lors du dob et tient à évoquer l'article du Poher du 11 janvier suite au communiqué de presse transmis par le Maire le 5 janvier. Il demande au Maire de confirmer qu'il s'agit d'un communiqué de presse.

Le Maire : oui, c'est un communiqué de presse.

Christian NICOLAS : le texte paru est strictement conforme à que ce que tu as rédigé, réfléchi, pensé ? Il l'a trouvé extrêmement violent sur la forme, a été heurté ; Claude Joncour est cité 9 fois, ces propos ne sont pas dignes d'un maire en exercice ; ce ne sont pas des propos diffamatoires mais extrêmement violents.

Le Maire : il y a eu différents propos sur les réseaux ou voie de presse auquel je n'ai jamais souhaité apporter de crédit sur des propos inexacts ou mensongers, il avait souhaité réagir sur ces différents points.

Christian NICOLAS : oui c'est légitime mais il parle surtout de la forme. La manière ne correspond pas à l'image que le Maire véhicule et cultive (le Maire a une image de quelqu'un de souriant, d'avenant, de sympa) et là c'est tout l'inverse. Notre demande aurait mérité un retour par courrier car on a fait une demande écrite. Le Maire aurait pu les appeler, il trouve abject d'utiliser ce procédé.

Le Maire : il y a eu des réponses à un courrier. Il ne trouvait pas nécessaire d'y répondre et de les appeler au regard des injections mentionnées.

Lionel L'HARIDON : il est content qu'il ne revienne pas sur le fond. Il trouve que Christian NICOLAS est un peu trop donneur de leçons.

Le Maire : les différents articles et communiqués faits par votre équipe ne sont jamais contestables ou critiquables.

Christian NICOLAS : nous n'avons pas utilisé de termes aussi crus aussi méchants, surtout de manière nominative.

Jean-Claude MALTRET : on n'a jamais injurié, invectivé personne.

Le Maire remercie en son nom et celui du Conseil municipal Isabelle Broustal pour le travail fourni au sein de la collectivité.

Fin à 21h10